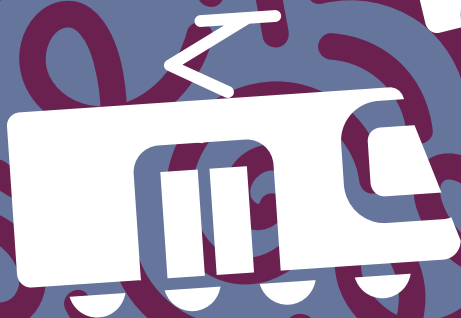


 Pays
de L'Arbresle,
TERRE
DE MOBILITÉ.



Guide des mobilités

SE DÉPLACER DANS LE PAYS DE L'ARBRESLE



▶ GUIDE DES MOBILITÉS PAYS DE L'ARBRESLE

La mobilité occupe une place essentielle dans notre quotidien : elle nous permet d'aller au travail, à l'école, de faire des courses ou encore de retrouver nos proches. Sur le territoire du Pays de L'Arbresle, les solutions de mobilités sont nombreuses, adaptées à des besoins variés et en constante évolution.

Ce guide a été élaboré pour vous présenter les services existants et leur fonctionnement. Il a été conçu comme un outil pratique, destiné à faciliter vos déplacements.

Vous y trouverez des solutions pour vous déplacer en train, en bus, en voiture, en covoiturage, à vélo, en trottinette ou à pied, que ce soit pour de courts trajets ou pour rejoindre des destinations extérieures à la CCPA.

N'hésitez pas à essayer un nouveau mode de déplacement et à découvrir une autre manière d'effectuer vos trajets !

🔴 CONNAISSEZ-VOUS LA CARTE INTERACTIVE DES MOBILITÉS DE LA CCPA ?

C'est la manière la plus efficace de visualiser tous les aménagements et les services mobilités présents sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

Rendez-vous sur paysdelarbresle.fr/vivre/mobilites ou scannez le QRCode pour la visualiser et retrouver tous les liens utiles sur les mobilités du territoire.

Pour une meilleure visualisation, accédez-y à partir d'un ordinateur.



Les informations publiées dans ce guide ont été collectées par le service mobilités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en décembre 2025. Ces informations sont susceptibles d'évoluer pendant l'année 2026.

: Sommaire

▶ SE DÉPLACER

- p4** À pied
- p6** À vélo ou en trottinette
- p10** En train
- p12** En bus
- p15** En voiture
- p18** AMI - Le transport solidaire du Pays de L'Arbresle

LA MOBILITÉ SUR LE PAYS DE L'ARBRESLE EN CHIFFRES



Se déplacer à pied

La marche à pied est idéale pour parcourir de courtes distances.

Économique, écologique et bénéfique pour la santé, elle est souvent plus rapide qu'on ne le pense.

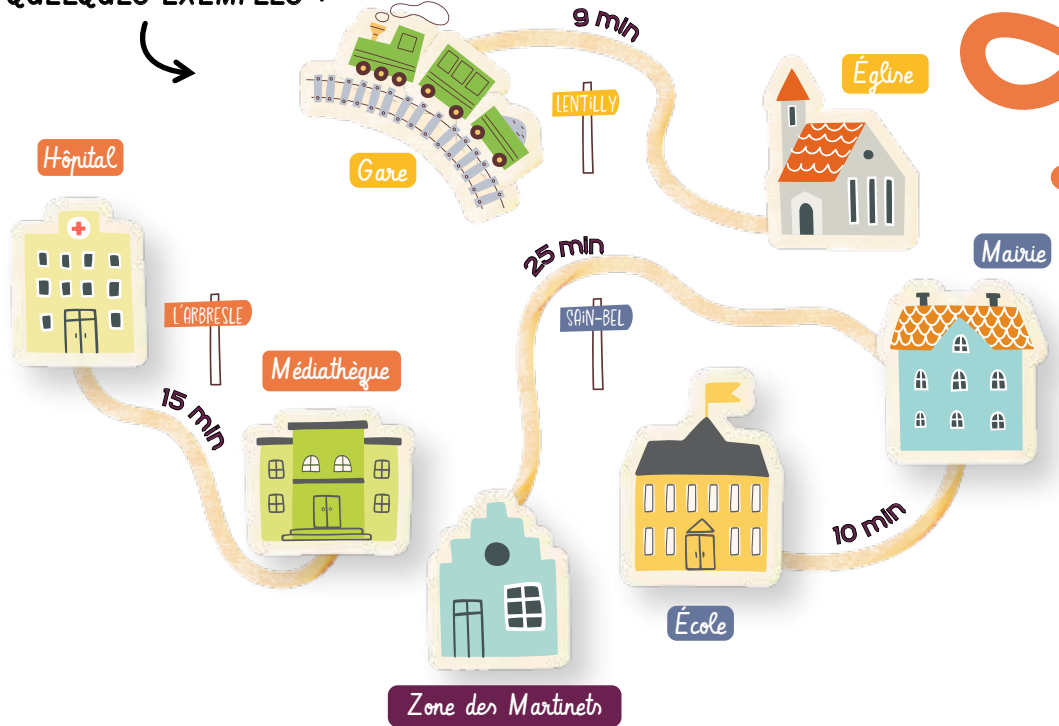
En effet, elle permet d'emprunter des raccourcis et évite la recherche d'une place de stationnement.

Un vrai gain de temps !

Avez-vous pensé à acheter du pain ou récupérer vos médicaments à la pharmacie à pied ? **En une semaine, vous pouvez éviter l'émission de 2 kg de CO²***.

** Estimé à partir du calculateur d'empreinte carbone de l'Ademe en remplaçant 10 trajets de 1 km en voiture thermique par semaine.*

QUELQUES EXEMPLES :



À DÉCOUVRIR À PIED : LES MURMURES DU TEMPS

Explorez notre territoire et ses richesses avec le Parcours Artistique et Culturel « Les Murmures du Temps ».

3 circuits associent balade et exposition d'art contemporain sur le Pays de L'Arbresle.

Au total, **10 œuvres** jalonnent les circuits : une vraie galerie à ciel ouvert, accessible gratuitement toute l'année.

Pour en savoir plus : www.lesmurmuresdutemps.fr



Se déplacer à pied

En centre-bourg ou entre les villages, le Pays de L'Arbresle dispose d'aménagements qui vous permettent de vous déplacer en toute sécurité.

Les voies vertes, par exemple, sont des aménagements interdits aux véhicules motorisés et conçus spécifiquement pour les modes doux : ceux qui ne polluent pas

l'air et qui occupent peu de place, comme la marche à pied, le vélo et la trottinette.

La CCPA compte plusieurs voies vertes que vous pouvez retrouver sur la carte interactive.



Voie verte de la Brévenne
Entre Sain-Bel et L'Arbresle

Le saviez-vous ?

Le **revêtement** de la voie verte de la Brévenne est fait en **enrobé drainant** : il s'agit d'un matériel perméable qui laisse infiltrer les eaux pluviales directement dans le sol.

La **peinture des bandes est phosphorescente**, ce qui permet de vous y déplacer à vélo ou en trottinette même la nuit.



Voie verte de Savigny
Entre Savigny et Sain-Bel

Témoignage

Camille, qui vit à L'Arbresle, opte régulièrement pour la marche à pied, ce qui lui permet de découvrir L'Arbresle et ses alentours :

« Je me déplace régulièrement à pied pour aller dans le centre de L'Arbresle et faire de petits achats à la fromagerie, à la boulangerie ou dans les boutiques.

Si je prends le train, je vais également à la gare à pied. Avant le déménagement de mon lieu de travail, je privilégiais la marche à pied car la distance me le permettait. Depuis, je prends plutôt ma voiture mais je compte utiliser régulièrement le vélo après l'hiver.

En soirée et le week-end, je fais de la course ou je sors marcher un peu. Je réalise souvent une boucle d'environ 5 km, partant de mon domicile et en passant par les parcelles agricoles vers le hameau de Persanges. Je reviens toujours par le chemin des Tanneries, offrant une jolie vue avec les chevaux sur le côté. »

Se déplacer à vélo ou en trottinette

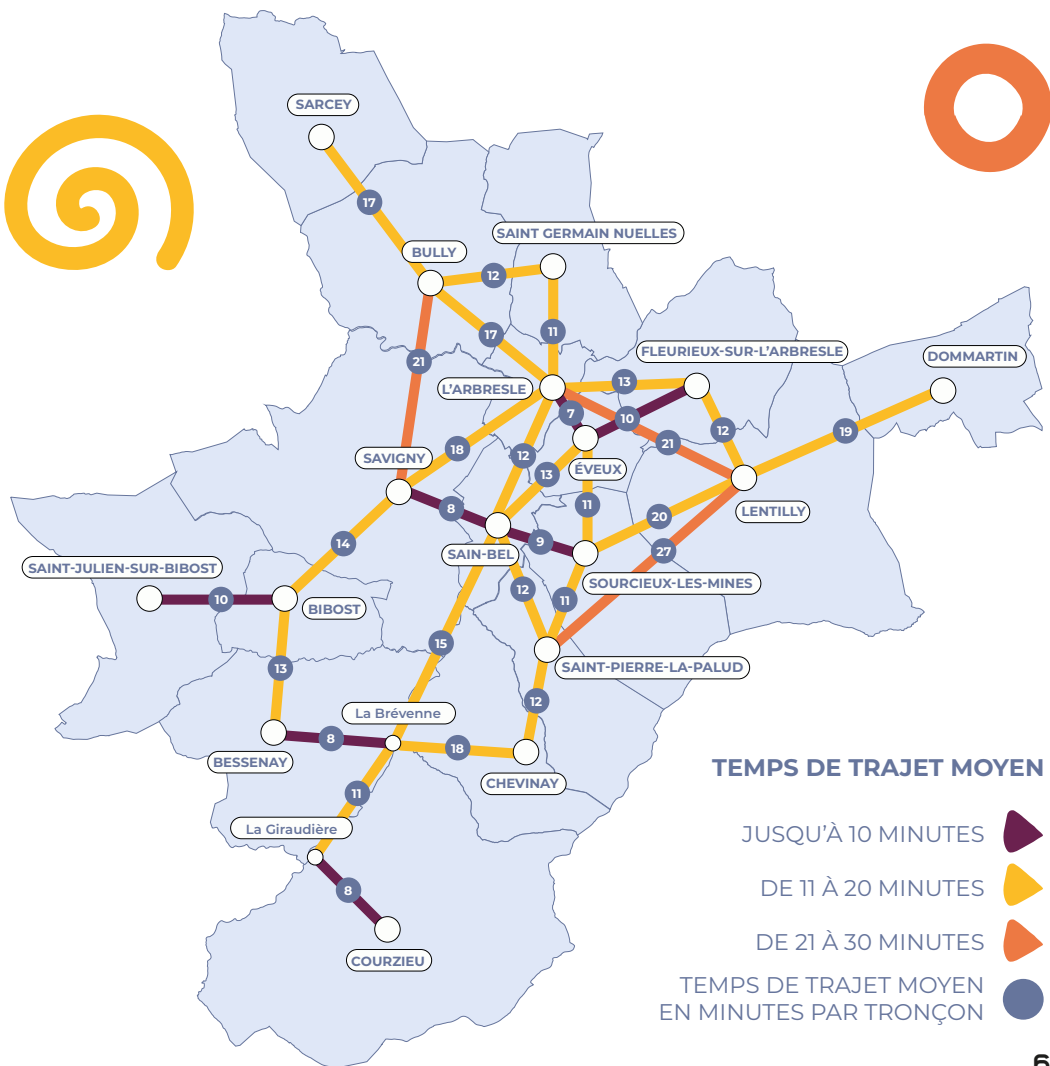
Le vélo et la trottinette sont des modes de déplacements adaptés pour effectuer des distances intermédiaires sur le territoire, allant jusqu'à 5 km en général.

Ils sont également utiles pour rejoindre l'arrêt de bus ou le train plus rapidement, grâce aux stationnements sécurisés présents dans les gares et aux abords des arrêts de bus.

Le vélo à assistance électrique permet de parcourir des distances plus grandes (jusqu'à 15 km environ) et d'emprunter des itinéraires avec plus de dénivelé, comme il en existe sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

CARTE DES TEMPS CYCLABLES EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

SOURCE GÉOVÉLO



Se déplacer à vélo ou en trottinette

Notre territoire compte plusieurs aménagements cyclables, qui peuvent être des voies réservées aux cyclistes, ou partagées avec les piétons (comme c'est le cas des voies vertes, voir section « *Marcher à pied* »), des pistes cyclables, ou des zones de circulation apaisée.



Vous pouvez les visualiser sur notre carte interactive pour planifier votre prochain trajet à vélo !



Astuce

Utilisez l'application smartphone ou le site internet Géovélo pour connaître votre itinéraire et temps de trajet à vélo classique ou à assistance électrique.



Zoom sur Vel'par

4 stations de vélo à assistance électrique en libre-service sont disponibles pour vous déplacer librement à Courzieu Mairie, Courzieu La Giraudière, Lentilly Gare du Charpenay et Dommartin Ferme du Prost.

La location se fait sur le site Vel'Par : www.green-on.fr/pays-arbresle.html

▶ tarif ponctuel : 0,50 € / 30 minutes

▶ Abonnement : 8 € / mois
(30 minutes gratuites par trajet)

Un problème ?

Contactez l'opérateur par téléphone au 01 83 62 98 09 ou par mail à aide@green-on.fr



Bon plan

Des bornes de gonflage sont implantées à côté des stations Vel'Par et le long de la voie verte de la Brévenne.



Se déplacer à vélo ou en trottinette

Stationnez votre vélo en toute sécurité !

Plusieurs consignes à vélo sécurisées sont présentes sur le territoire.

● Les consignes déployées par la CCPA :

À Bully (rue d'Aquitaine), Lentilly (Le Guéret), Sain-Bel (route du Fiatet et gare, à venir) et Saint-Pierre-la-Palud (église).

Chaque consigne offre 6 places gratuites, sous réserve de disponibilité .

Pour y accéder, il suffit de compléter et signer le formulaire disponible en ligne sur www.paysdelarbresle.fr/vivre/mobilites (rubrique « Se déplacer à vélo et en trottinette »)

Puis de l'envoyer par mail, accompagné des pièces justificatives, à mobilites@paysdelarbresle.fr

Un rendez-vous vous sera proposé pour la remise de la clé.



● Les autres consignes

Proposée par le SYTRAL :

- Bessenay (La Brévenne)

Cette consigne est gratuite pour les usagers des lignes 203 et 243, sur inscription auprès du Sytral. Pour vous inscrire (sous réserve de place disponible), il suffit de remplir le formulaire en ligne sur <https://urls.fr/eR9YSI>

En gares :

- À la gare de L'Arbresle : la consigne est accessible sur abonnement 5 € / mois pour les détenteurs d'une carte Oûra. L'abonnement se fait en ligne sur www.boutique.ter-velo-rhonealpes.com

- Les gares de Sain-Bel, Lentilly, Lentilly-Charpenay et Fleurieux-sur-L'Arbresle sont équipées de consignes individuelles gratuites qui se ferment avec l'antivol de votre vélo.

Des arceaux vélo sont aussi présents dans toutes les communes du Pays de L'Arbresle, vous pouvez les trouver sur la carte interactive.



Témoignage

Amandine utilise son vélo pour aller prendre le train à la gare de Lentilly, grâce à la consigne sécurisée gratuite :

« J'habite à Saint-Pierre-la-Palud et je travaille à Tassin-la-Demi-Lune. Je suis en "mode doux" de manière saisonnière. Chaque printemps et jusqu'à fin octobre, je troque ma voiture et mes 30 min de trajet contre le vélo électrique et le tram-train. Je pédale jusqu'à la gare de Lentilly et je saute dans le train après avoir garé mon vélo dans un box. Le temps de trajet est plus long pour aller au travail mais tellement plus agréable et énergisant. »

Se déplacer à vélo ou en trottinette

Acheter et faire entretenir son vélo sur le territoire

La CCPA compte plusieurs professionnels proposant des services vélos :

- **Atelier vélo de Chevinay :**
Vente et réparation de vélos
<https://ateliervelochevinay.fr/>
- **Bouticycle L'Arbresle :**
Vente et réparation de vélos et accessoires
<https://bouticycle.com/-L-Arbresle->
- **Cycles Marchi Lentilly :**
Vente et réparation de vélos et accessoires
<https://www.facebook.com/people/Cycles-Marchi-Lentilly/100076415475879/>
- **Intersport L'Arbresle :**
Vente et réparation de vélos et accessoires
<https://www.intersport.fr/>
- **Répartoutvélo :** Réparateur itinérant basé à Lentilly. Présent au marché de Lentilly les mercredis et dimanches matin.
Vente de vélos d'occasion et accessoires.
<https://repartoutvelo.fr/>
- **SW Cycles :** Réparateur itinérant basé à Lentilly (permanences à l'atelier les mercredis après-midi).
<https://www.swcycle.fr/>

Aide à l'achat de vélo à assistance électrique



La CCPA subventionne jusqu'à **250 €** l'achat de votre vélo à assistance électrique jusqu'au **31 décembre 2026**.

Le règlement et la liste des pièces justificatives sont disponibles sur notre site en ligne paysdelarbresle.fr/vivre/mobilites (Rubrique « Se déplacer à vélo et trottinette »)



Bon plan !

Pensez à vérifier si votre employeur peut prendre en charge vos frais de transport personnels par le forfait mobilités durables (FMD).

Cet avantage est destiné aux salariés qui utilisent un moyen de transport alternatif pour leurs déplacements domicile-travail, comme le vélo ou la trottinette, le covoiturage et les transports publics (hors abonnement).

Le montant peut s'élever jusqu'à 900 € par an et par salarié (sans impôts) pour les employeurs privés et jusqu'à 300 € par an et par salarié dans le service public.

Se déplacer en train

Le Pays de L'Arbresle compte 5 gares, qui permettent de se rendre jusqu'à Lyon, Tarare ou même Roanne.

Deux lignes différentes desservent le territoire :

le tram-train (TER n°22) qui va de Sain-Bel à Lyon-Saint-Paul, et le TER n°6 qui va de Roanne à Lyon Part-Dieu en passant par L'Arbresle ou Lozanne.

Évitez les bouchons ! En tram-train vous rejoignez Lyon en 35 minutes.



Infos pratiques

- Pour acheter un ticket, rendez-vous sur le site internet : www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes ou sur l'application mobile SNCF Connect.
- Des bornes automatiques sont installées dans chaque gare. Un guichet est ouvert à la gare de L'Arbresle.
- Pour les trajets réguliers en train, **un abonnement** peut être conseillé. Pour trouver celui qui vous convient le mieux, rendez-vous sur : <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/comparateur-prix>
Pour les trajets domicile-travail, ces abonnements sont pris en charge par votre employeur à hauteur de 50 % (entreprise privée) ou 75 % (service public).
- Pour visualiser les fiches horaires, cliquez ici : <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/se-deplacer/fiches-horaires>
Ligne 22 : Lyon St Paul - Sain-Bel / Ligne 06 : Lyon Perrache - Roanne)



Astuce & bon plan

▶ Les cartes ILLICO vous permettent d'avoir des réductions (jusqu'à 50 % pour la carte Illico Liberté) sur vos trajets dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



▶ Vous pouvez charger vos abonnements et cartes de réduction sur votre carte Oûra au moment de leurs achats. Pour la commander, rendez-vous sur la boutique en ligne en créant votre compte sur oura.com





Accès aux gares

L'Arbresle

- Stationnement vélo
- Vélos acceptés à bord du train
- Accès par la voie verte de la Brévenne et du Val des Chenevières
- Bus TCL 216, 285, 241, 218 et 243
- Stationnement gratuit pour les véhicules au parking du Bigout (Val des Chenevières)
- Parking sous horodateur à proximité
- Parking couvert payant (EFFIA) sur abonnement : 22 € / mois pour les habitants de la CCPA abonnés TER.



Lentilly

- Stationnement vélo
- Vélos acceptés à bord du train
- Aménagements dans le centre de Lentilly : zones apaisées et zones à circulation limitée
- Bus TCL 218
- Stationnement gratuit pour les véhicules

Fleurieux-sur-L'Arbresle

- Stationnement vélo
- Vélos acceptés à bord du train
- Bus TCL 216 et 218 (à 13 min à pied de la gare)
- Stationnement gratuit pour les véhicules

Lentilly Charpenay

- Stationnement vélo
- Vélos acceptés à bord du train
- Accès par la voie verte (Dommartin & La Tour de Salvagny)
- Station vélos électriques en libre service VEL'Par
- Stationnement gratuit

Sain-Bel

- Stationnement vélo
- Vélos acceptés à bord du train
- Accès par la voie verte de la Brévenne
- Bus TCL 98, 203 et 243
- Stationnement gratuit pour les véhicules de chaque côté de la voie ferrée

Simplifiez vos déplacements avec t-libr !

Depuis cet automne, quatre communes de la CCPA sont passées en zone 2 du réseau TCL : Lentilly, Dommartin, Sourcieux-les-Mines, et Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Si vous partez de l'une de ces communes, vous pouvez profiter de la tarification T-libr, en prenant le TER depuis les gares de Lentilly, Lentilly-Charpenay ou Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Comment ça marche ?

T-libr, c'est une solution simple et économique pour vos trajets : un titre de transport tout-en-un, valable sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes dans les zones TCL 1 et 2.

Un seul billet, un seul tarif, même pour un voyage couvrant plusieurs lignes ou communes : tout est chargé sur la carte Oûra.

Les offres T-libr

- Abonnement T-libr : pour se déplacer sans contrainte à 96,10 € / mois (ou 64,10 € pour les moins de 26 ans).

- Titre de transport T-libr : pour voyager occasionnellement à 4,40 € / trajet.

Plus d'infos : www.t-libr.fr

À noter

La tarification T-libr concerne uniquement le réseau TER et TCL des zones 1 et 2.

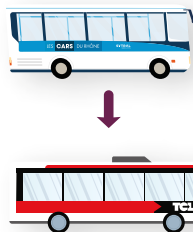
Si votre trajet comporte d'autres zones, d'autres abonnements peuvent s'appliquer.



Se déplacer en bus

Le réseau de bus est en plein essor depuis 2 ans. En septembre 2025, les anciennes lignes Cars du Rhône sont devenues TCL avec la mise en place d'un système de billettique unique, sur l'ensemble du réseau.

Avec l'unification, les itinéraires n'ont pas été affectés, mais attention aux nouveaux numéros des lignes qui desservent la CCPA :



LES CARS DU RHÔNE SYTRAL MOBILITÉS	TCL	TRAJET
98	→ BUS 98	Lyon Gorge de Loup ▶ Tassin ▶ Marcy-l'Etoile ▶ Lentilly ▶ Sourcieux-les-Mines ▶ Sain-Bel
116	→ BUS 216	Lyon Gorge de Loup ▶ Lentilly ▶ Fleurieux-sur-L'Arbresle ▶ L'Arbresle ▶ Bully ▶ St-Romain-de-Popey ▶ Pontcharra-sur-Turdine ▶ Tarare
122	→ BUS 222	Dommartin ▶ La Tour-de-Salvagny ▶ Marcy-l'Etoile ▶ Grézieu-la-Varenne ▶ Brindas ▶ Sourcieu-en-Jarrest ▶ Brignais ▶ Vourles
142	→ BUS 203	Lyon Gorge de Loup ▶ Tassin ▶ Marcy-l'Etoile ▶ Lentilly ▶ Sourcieux-les-Mines ▶ Sain-Bel ▶ Bessenay ▶ Brussieu ▶ St-Laurent-de-Chamousset ▶ Sainte-Foy-L'Argentière ▶ Aveize
143	→ BUS 243	L'Arbresle ▶ Sain-Bel ▶ Bessenay ▶ Brussieu ▶ St-Laurent-de-Chamousset ▶ Sainte-Foy-L'Argentière ▶ Grézieu-le-Marché ▶ Pomey ▶ St-Symphorien-sur-Coise
218	→ BUS 218	L'Arbresle ▶ Fleurieux ▶ Lentilly ▶ Lozanne ▶ Belmont-d'Azergues ▶ Charnay ▶ Marcy-l'Etoile ▶ Lachassagne ▶ Pommiers ▶ Villefranche-sur-Saône
241	→ BUS 241	L'Arbresle ▶ Éveux ▶ Sourcieux-les-Mines ▶ St-Pierre-la-Palud ▶ Chevigny
285	→ BUS 285	Sarcey ▶ St Germain Nuelles ▶ L'Arbresle ▶ Savigny

Témoignage

Pour Valérie, habitante de Saint Germain Nuelles, le bus est le moyen le plus avantageux pour se rendre au travail :

« Je prends le bus ligne 285 depuis fin 2024, suite au déménagement de mon lieu de travail à Sain-Bel. Avant, je me rendais au travail à pied ou en vélo car la distance entre maison/travail me le permettait. Avec cette nouvelle situation, le bus est devenu le moyen de déplacement le plus avantageux : participation financière de l'employeur, court temps de trajet, sécurité. Merci d'avoir mis en place cette ligne de bus entre l'hôpital de L'Arbresle et L'Archipel à Sain-Bel. »



Tarification

La nouvelle tarification est donnée par zone, et la CCPA se situe entre les zones 2 et 3. Pour choisir votre ticket, il faut connaître votre zone de départ et votre zone d'arrivée.

Depuis le 1^{er} septembre 2025 :

Titres + Abonnements	Zones 1+2	Toutes zones	2 zones sauf zone 1	Toutes zones sauf zone 1
1 voyage	2,10€	3,70€	1,60€	1,60€
1 voyage à bord*	2,40€	3,70€	1,60€	1,60€
Abonnement 7 jours	23,20€	33€	17,80€	17,80€
Abonnement 4-10 ans	0€	0€	0€	0€
Abonnement 11-17 ans	25€	35€	15€	15€
Abonnement mensuel 18-25 ans (étudiant jusqu'à 27 ans)	25€	35€	15€	15€
Abonnement mensuel 26-64 ans	74,10€	90€	30€	30€
Abonnement mensuel 65 ans et plus	37€	45€	15€	15€

* Paiement à bord possible en espèce, avec ou sans carte TCL ou Oûra

Cartes et abonnements

Pour tous les abonnements (même les gratuits), vous devez avoir une carte TCL ou une carte Oûra.



La carte TCL et la carte Oûra coûtent 5,00 € et doivent être commandées en Agence TCL ou en ligne (en créant votre compte sur oura.com).

Les abonnements peuvent être achetés en ligne (sur tcl.fr ou oura.com), en Agence TCL ou en point de vente.

Pour d'autres cas de tarification (pass, abonnements famille, abonnements solidaires etc.), pour trouver des agences TCL et des points de vente, ou pour en savoir plus sur le réseau, scannez le QR code :



Tickets à l'unité

Les tickets à l'unité peuvent être achetés dans les points de vente, distributeurs et agences TCL, sur l'application TCL E-ticket ou à bord (en espèces).

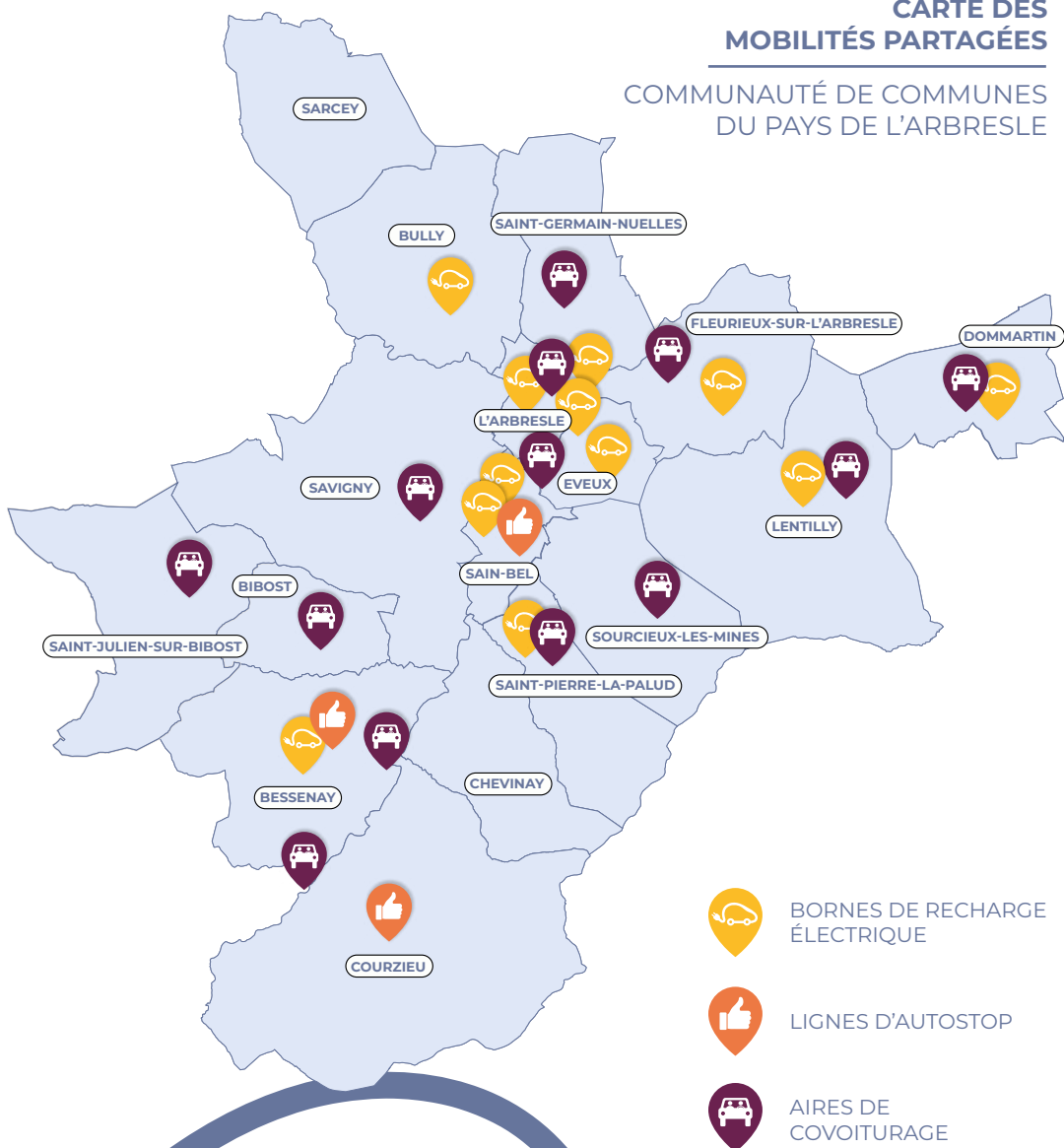
Pour consulter les horaires de votre ligne et connaître en direct le temps d'attente à votre arrêt, téléchargez l'application TCL !

Se déplacer en voiture

Afin d'éviter les bouchons et pour réduire la pollution de l'air, il est conseillé de réduire l'usage de la voiture. Mais dans les cas où cela n'est pas possible, **pensez au covoiturage !**

CARTE DES MOBILITÉS PARTAGÉES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE



Se déplacer en voiture

En covoit' RDV

La plateforme de covoiturage **EnCovoit'Rendez-vous** met en relation les covoitureurs via l'application Karos.

La différence avec les autres applications ?

La CCPA et la Métropole de Lyon subventionnent les trajets de 5 à 30 km :

- **Le conducteur** reçoit un montant variable selon la distance et le nombre de passager.

Exemple : pour les trajets jusqu'à 20 km, le montant perçu est jusqu'à 2 € par passager et par trajet. Au-delà, le conducteur perçoit 2€ + 0,10€ par passager et par trajet.

- **Le passager** ne paie que 0,50 € le trajet.

Bon plan

Les abonnés du réseau TCL bénéficient d'une gratuité totale pour les trajets entre 5 et 30 km. Il faut pour cela avoir renseigné son numéro d'abonné sur l'application KAROS dans la partie : « Mon compte > Mes titres de transport ».

En plus, l'application vous offre les 10 premiers trajets !

Rendez-vous sur le site internet encovoit.com pour en savoir plus et pour télécharger l'application KAROS.



en **COVOIT**
Rendez vous

En covoiturant pour vos trajets domicile-travail, vous pouvez recevoir jusqu'à **900 €** par an avec le Forfait Mobilités Durables ! Pour plus d'informations, voir la page 9.

Aires de covoiturage

Depuis 2023, la CCPA a mis en place 13 aires de covoiturage sur le territoire. Ce sont des points de rencontre signalés par des parkings réservés aux covoitureurs, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Presque toutes les communes en disposent : retrouvez l'aire de covoiturage la plus proche de chez vous !



Pour utiliser la plateforme, rien de plus simple : il suffit de télécharger l'application KAROS sur le site encovoit.com ou directement sur la plateforme de téléchargement d'applications de votre smartphone (App Store ou Google Play). Vous pouvez ensuite créer votre trajet de covoiturage régulier ou ponctuel, pour la destination de votre choix.



Les subventions sont générées automatiquement après avoir renseigné votre adresse : vous n'avez aucune demande particulière à effectuer.





Témoignage

Elodie et Elisabeth sont des collègues de travail qui ont opté pour le covoiturage une fois par semaine, par goût du temps convivial :

« Nous avons téléchargé l'application Karos l'hiver dernier avec pour objectif de covoiturer une fois par semaine. Nous sommes parties sur un principe d'alternance du conducteur, en nous mettant « cœur-voitureur » sur l'application : pas d'échange d'argent entre nous, nous alternons chaque semaine entre conducteur et passager. L'application Karos est simple d'utilisation et le système de subvention des trajets par les collectivités (même en mode cœur-voitureur) est une vraie incitation au covoit ! »



Auto-stop organisé



Plusieurs lignes d'auto-stop sont matérialisées sur le territoire avec le panneau pouce. L'implantation des panneaux permet de repérer l'endroit le plus visible pour faire du stop, mais aussi le plus sécurisé pour l'arrêt des véhicules.

Ces lignes ont été créées pour accéder rapidement au centre des communes plus éloignées des transports en commun. La majorité des personnes qui font du stop de proximité sont pris par un automobiliste en moins de 10 minutes (source Rezo Pouce).

Vous retrouverez ainsi ces panneaux qui matérialisent les lignes d'autostop entre :

- La Giraudière et Courzieu centre
- La Brévenne et Bessenay centre
- Sain-Bel gare et Saint-Pierre-La-Palud
- Dommartin et La Tour de Salvagny

Bornes de recharge voiture électrique

Pour recharger votre véhicule électrique, vous trouvez des bornes à :

- Bessenay Allée Clos du Centre
- Bully Place de la Tardivière
- Dommartin Ferme du Prost
- Dommartin Parking de la Mairie
- Éveux Rue de l'Église
- Fleurieux-sur-l'Arbresle Place Benoît Dubost
- L'Arbresle Parking des Épis
- L'Arbresle Parking Victor Hugo (gare)
- Lentilly Place de l'Église

- Sain-Bel (Archipel et CCPA)
- Sain-Bel Route du Fiatet
- Saint Germain Nuelles Chemin de la Cabassy
- Saint-Pierre-la-Palud Rue Mangini



AMI, le transport solidaire du Pays de L'Arbresle

Afin d'apporter une solution de déplacement aux personnes isolées, vulnérables ou en situation de handicap, la CCPA a mis en place l'AMI (Aide à la Mobilité Individuelle), un service de transport à la demande accessible sous critères.

Le règlement complet se trouve sur notre site internet :

www.paysdelarbresle.fr

(rubrique « vivre/mobilité/mobilité solidaire »)



Conditions d'accès au service

Le service de transport solidaire est réservé aux personnes habitant la CCPA, et remplissant les critères d'éligibilité décrits dans le règlement :

- être en situation d'isolement attestée par le CCAS
- être en invalidité, bénéficiaire de l'AAH ou travailler dans un ESAT
- être bénéficiaire du RSA
- être demandeur d'emploi
- être accompagné par la Mission Locale

L'inscription se fait auprès de la mairie de résidence de l'utilisateur. Le dossier sera ensuite transmis à la Communauté de Communes qui traitera la demande et enverra un courrier de confirmation d'inscription ou renouvellement au domicile de l'utilisateur.

Parcours et arrêts

L'AMI peut être utilisé du lundi au samedi de 7h à 19h.

Les trajets doivent être réservés par téléphone au moins 48h à l'avance.

Il s'agit d'un service dit « de porte à point » : à l'aller, la prise en charge de l'utilisateur s'effectue à son domicile et la dépose, à un point d'arrêt défini sur le territoire.

Tarifs et modes de paiement

Le ticket coûte 2,5€. Il est valable pour un trajet simple (aller ou retour).

Il est vendu directement par le chauffeur à l'unité, ou par carnet de 10.

Tous les modes de paiement sont acceptés : espèces, chèques ou cartes bancaires.

49 arrêts sont desservis, répartis sur les 17 communes du Pays de L'Arbresle.

Témoignage

Frédéric, habitant de Sourcieux-les-Mines, utilise le service suite à une interdiction de conduire :

« C'est bien volontier que je témoigne de ma satisfaction quant à mon expérience d'utilisation du service A.M.I. géré par la C.C.P.A. Je vis avec un handicap visuel peu « visible » en apparence, mais qui m'interdit la conduite d'un véhicule à moteur. J'ai osé faire la demande ! C'est difficile parfois de se sentir légitime à recevoir de l'aide ! J'encourage quiconque dans le besoin, à faire la démarche et des professionnels prendront la responsabilité de leur réponse. »



POUR TOUTE QUESTION
SUR NOS SERVICES MOBILITÉS,
CONTACTEZ LA CCPA.

Par mail : **mobilites@paysdelarbresle.fr**
Accueil téléphonique : **+33 04 74 01 68 90**



Pays
de l'Arrestre,

TERRE

DE MOBILITÉ.